



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE 131-2022

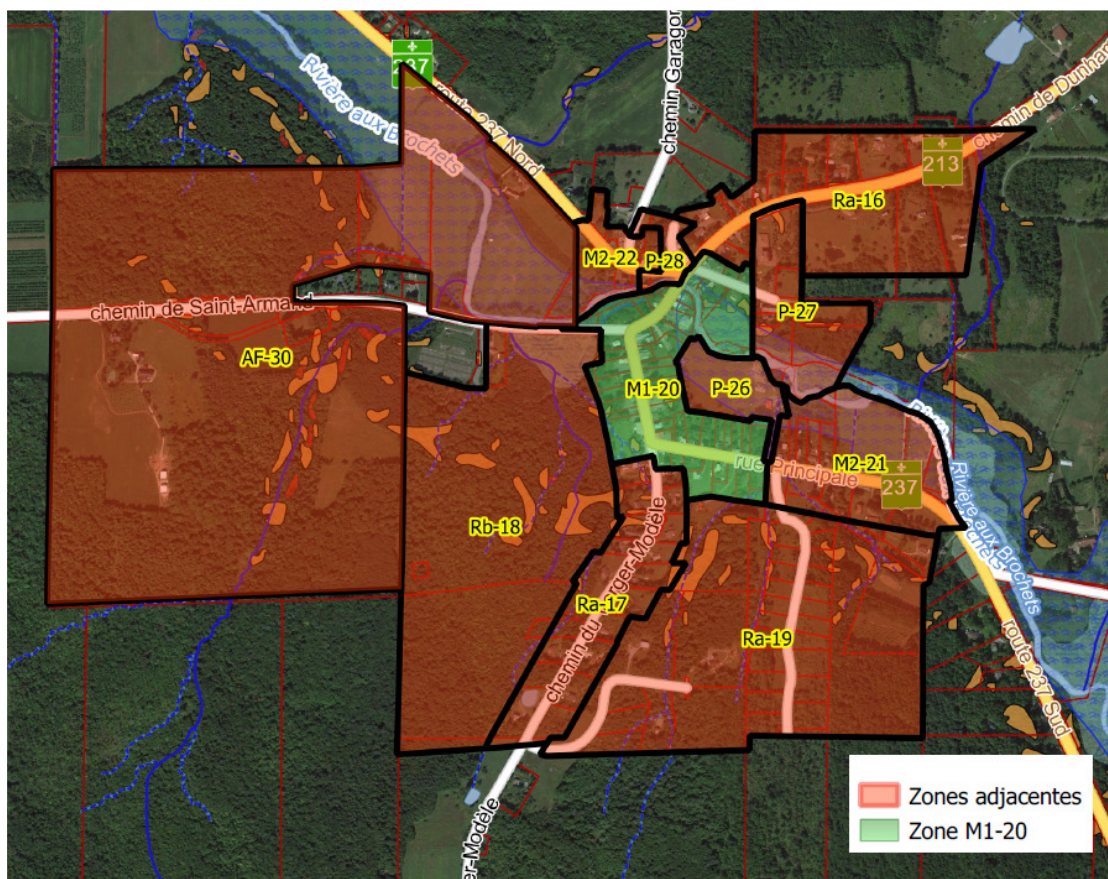
Aux personnes intéressées par le projet de règlement 131-10-2022 modifiant le Règlement de zonage 131-2022 afin d'autoriser la catégorie d'usage C6-1, complexe hôtelier, dans la zone M1-20.

Prenez avis que le 12 octobre 2022, dans la salle des délibérations du conseil, situé à l'hôtel de ville au 2, place de l'hôtel de ville, se tiendra à compter 19h00 une assemblée publique de consultation.

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 octobre 2022, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le projet de règlement 131-10-2022 modifiant le règlement de zonage 131-2022 afin d'autoriser la catégorie d'usage C6-1. Cette catégorie d'usage autorise les établissements d'hébergement de type petit hôtel (maximum de 15 chambres) et auberge (maximum de 10 chambres).

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

La zone concernée et les zones contiguës sont illustrées ci-dessous :



Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté à l'hôtel de ville, au 2, place de l'hôtel de ville, Frelighsburg, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16h30 ou sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://frelighsburg.ca/urbanisme-et-environnement/reglements-durbanisme/>

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT-DEUX.**

Anne Pouleur
Greffière & trésorière adjointe